



Local 5454 – Section Locale 5454

Representing Canada's Air Traffic Controllers - La voix des contrôleurs aériens du Canada

Le 23 juillet 2010

Dest. : SECTIONS ET INSTALLATIONS

Préavis – Élection du Comité de négociation

La convention collective en vigueur arrive à échéance le 31 mars 2011, ce qui veut dire que, légalement, l'avis de négocier peut être signifié dès le 1^{er} décembre 2010. Pour nous préparer à cette éventualité, nous procédons immédiatement à l'élection des neuf (9) membres du Comité de négociation. La présente constitue donc un préavis et explique brièvement comment se dérouleront les semaines qui viennent.

Le Comité de négociation se compose des membres élus qui suivent:

- Président
- Vice-président exécutif
- Cinq (5) vice-présidents régionaux
- Neuf (9) membres élus, comme suit :
 - o ACC et tour de YVR
 - IFR Prairies (ACC EG & WG)
 - o VFR Ouest (toutes les tours à l'ouest et incluant YQT, excluant YVR)
 - o VFR Est (toutes les tours à l'est de YQT excluant YYZ, et tours bilingues)
 - o ACC et tour de YYZ
 - o VFR bilingue (toutes les tours du Québec et la tour YOW)
 - o IFR bilingue (ACC YUL)
 - o IFR Atlantique (ACC QM & QX)
 - o Membres hors exploitation

Rôle et responsabilités du Comité de négociation

- Présenter et formuler fidèlement les points de vue et préoccupations des membres de chaque région et installation ainsi que des membres dans leur ensemble.
 - Fournir les conseils et ressources nécessaires aux négociateurs à toutes les étapes du processus.
 - Communiquer régulièrement avec les membres et les tenir au courant de l'évolution de la situation.
-

- Obtenir la meilleure entente de principe possible à soumettre à l'approbation des membres.

Rappelons que même si le Comité de négociation prend toutes les décisions jusqu'à la conclusion de l'entente de principe, il ne conduit pas les négociations en tant que telles et ses membres ne déposent pas individuellement leurs demandes. Ces dernières doivent être débattues, adoptées et soumises par les assemblées de section convoquées à cette fin.

La période des mises en candidature pour les neuf (9) membres à élire débute le **4 août 2010**. La date limite de mise en candidature est fixée au **17 août 2010**.

L'information détaillée sur le scrutin sera envoyée d'ici le **25 août 2010** ainsi qu'affichée sur le site Internet de l'ACCTA.

Le scrutin aura lieu **du 1^{er} septembre 2010 jusqu'à 1200 HAE le 14 septembre 2010**. *Veillez noter qu'il ne sera pas permis de voter par procuration. Les résultats seront publiés le 14 septembre 2010.*

D'autres communications seront publiées dans les jours qui viennent. Merci d'avance de votre participation à cet important processus démocratique.

Solidairement,

Greg Myles
Président

Doug Best
Vice-président exécutif